

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Séance du : 20 juin 2014 à 19 h 30

Sous la présidence de M. Roland MICHEL, Maire

Etaient présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, ZILLOTTO Christine, GRESS Cathy, BECK Muriel, BURGSTHALER Paul, WURM Sébastien, KISTER Denis, GRASS Thierry et KOERIN Benoît

Etaient absents excusés : SALLES Célya et RUIZ Denis

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2014 est approuvé à l'unanimité

Elections des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 28 septembre 2014

Délégués titulaires : - Bernard ESSLINGER, Roland MICHEL, Hubert BIRLE

Délégués suppléants : - Paul BURGSTHALER, Josiane KUHN, Christophe ANDRE

Autorisation d'ester en justice

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la société SINS IMMOBILIER a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg contre la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à défendre la commune, dans cette affaire et à présenter un mémoire de défense auprès du Tribunal Administratif.

Chantier du Lavoir

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le problème de l'écoulement de l'eau au lavoir n'est pas réglé. Des essais de pompage et des recherches de solutions vont être entrepris par Paul BURGSTHALER et Thierry GRASS dans les semaines qui suivent. S'il s'avère que seule la pose d'une pompe solaire puisse résoudre le problème, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à commander cette pompe montée sur un poteau en inox auprès de la société TPF de Strasbourg au prix de 1 230 € HT.

Acceptation d'un chèque

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le chèque de 282,36 euros établi par le Comité d'entreprise de BEYER pour le remplacement de 2 panneaux de grillage à la salle des fêtes.

Versement d'une subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 300 € à l'Association WIWACES pour les frais liés à l'organisation du feu d'artifice lors de la fête au plan d'eau de Wiwersheim le 8 juin 2014. Pour information, le feu d'artifice a coûté 861,33 € HT

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45